

ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE

RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.

Devenir éco-consommateur,

acheter et consommer mieux



LES ACTES D'ACHAT



Devenir éco-consommateur, acheter et consommer mieux

SOMMAIRE

- Comment acheter et consommer mieux 3
- Éco-consommateur tous les jours 4
- Chaque produit suit un parcours 6
- S'y retrouver dans la jungle des logos 8
- Et bientôt, l'affichage environnemental..... 17
- Pour bien choisir, les réflexes à acquérir..... 22
- Vrai ou faux : en finir avec les idées reçues 25
- Après l'achat, l'utilisation 27
- Dernière étape : la poubelle..... 29
- Un défi à relever : faire évoluer l'offre..... 31
- L'ADEME 32

GLOSSAIRE

AFNOR CERTIFICATION : organisme certificateur chargé par les pouvoirs publics de certifier des produits en France (écolabels...).

Autodéclarations environnementales : logos et autres déclarations environnementales issues d'initiatives privées d'entreprises, de groupements d'entreprises ou d'associations et émises sous leur propre responsabilité (par exemple, produit « vert », « écologique », « 100 % naturel », « biodégradable », etc.), **sans vérification par une tierce partie indépendante**.

Cycle de vie : ce sont toutes les étapes de la fabrication d'un produit à son élimination, c'est à dire de l'extraction des matières premières à la fin de vie du produit.

Éco-produit : tout produit ou service qui génère moins d'impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie par rapport à un produit similaire et de qualité équivalente. Les produits et services porteurs de l'écolabel européen ou NF Environnement sont considérés comme des éco-produits.

Label officiel : marque officielle de reconnaissance de la qualité écologique des produits (labels officiels de l'agriculture biologique et écolabel européen). L'écolabel européen offre une double garantie : la qualité d'usage du produit et la limitation de ses impacts sur l'environnement. L'écolabel NF Environnement, un label national, apporte le même type de garanties que l'écolabel européen.

Labels privés : labels issus d'initiatives privées d'entreprises, de groupements d'entreprises ou d'associations **avec vérification par une tierce partie indépendante**

Impacts environnementaux : tout ce qui dégrade notre environnement, soit en utilisant des ressources non renouvelables (pétrole, charbon, plastiques, etc.), soit en entraînant des rejets néfastes (déchets, pollution de l'air, de l'eau et des sols).

Comment acheter et consommer mieux

Tous les produits de consommation ont des impacts sur l'environnement. Tout produit a besoin de matières premières et d'énergie pour être fabriqué. Tout produit doit être emballé et transporté. Même s'il est plusieurs fois recyclé, tout produit ou emballage deviendra un jour un déchet.

Mais certains d'entre eux, les éco-produits, sont plus respectueux de l'environnement que d'autres, avec des qualités identiques.

Vous pouvez limiter vos impacts sur l'environnement, par l'évaluation de votre **besoin**, par vos **choix**, en sélectionnant des éco-produits, par vos **comportements**, en utilisant mieux vos produits et enfin par votre **implication**, en triant les emballages et les produits usagés pour qu'ils soient valorisés.

Comment identifier ces éco-produits ? Comment faire les bons choix ? Que signifient exactement les déclarations et les logos écologiques sur les produits ? Quels sont les points de repère à utiliser ? Ces éco-produits sont-ils forcément plus chers ? Plus respectueux de l'environnement ? Aussi performants ? Comment agir à votre niveau pour faire changer les choses ?

Pour vous y retrouver et pouvoir passer à l'action, plusieurs solutions s'offrent à vous : découvrez-les dans ce guide.

➔ **Pour trouver de l'information pour mieux acheter et consommer** : plusieurs sites internet vous proposent une information détaillée produit par produit. Vous y trouverez quantité d'astuces pour mieux acheter et consommer au quotidien.

ecocitoyens.ademe.fr/mes-achats
www.mescoursespourlaplanete.com
www.ecolabels.fr

Éco-consommateur tous les jours

■ Pour repeindre le salon, je peux choisir une peinture avec l'écolabel français « NF Environnement » ou l'écolabel européen : ils me garantissent sa qualité écologique.

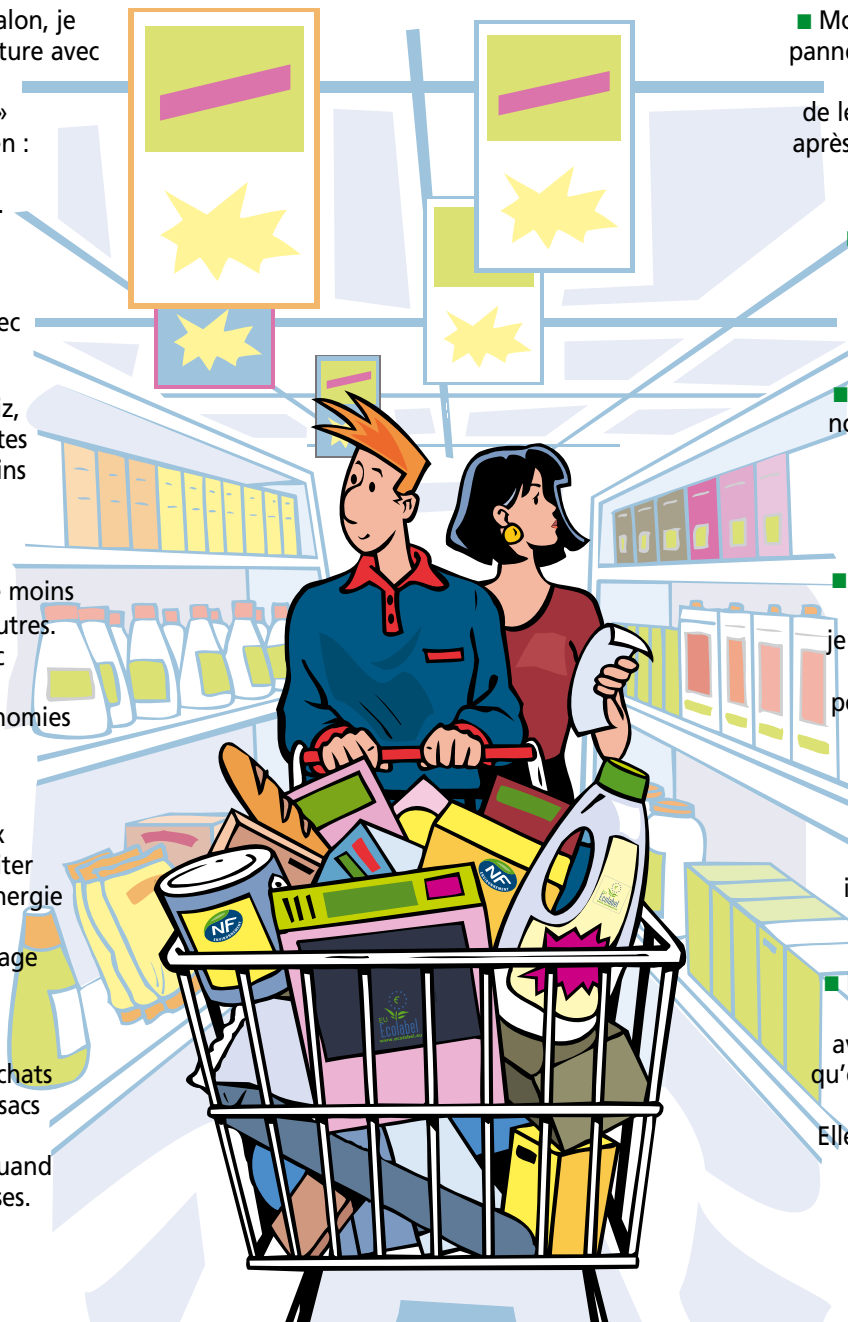
■ Je dois acheter du papier-toilette, je vais choisir celui avec l'écolabel européen.

■ Un sac de 1 kg de riz, c'est mieux que 2 boîtes de 500 g : ça fera moins d'emballage.

■ Ce réfrigérateur classe A++ consomme moins d'électricité que les autres. C'est facile à voir avec l'étiquette-énergie. Je ferai donc des économies tous les jours !

■ Choisir des fruits et des légumes locaux et de saison, c'est limiter la consommation d'énergie liée à leur transport et à l'éventuel chauffage des serres.

■ Pour faciliter le transport de mes achats et limiter l'usage des sacs plastiques, je pense à prendre mon cabas quand je vais faire mes courses.



■ Mon lecteur de DVD est en panne. Avant d'en acheter un autre, je vais essayer de le faire réparer au service après-vente de mon magasin.

■ Un si grand emballage pour ce stylo, est-ce bien utile ?

■ Je n'ai pas besoin d'une nouvelle trousse pour mes crayons, la mienne est encore en bon état.

■ Ce pot de crème fraîche de 1 kg est trop gros car je n'en utilise pas souvent. Je préfère un pot plus petit qui sera utilisé avant d'être périmé.

■ Je préfère utiliser une lessive concentrée : il y a moins d'emballage.

■ En consultant l'étiquette énergie de cette voiture avant de l'acheter, je vois qu'elle consomme moins de carburant aux 100 km. Elle émet également moins de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Chaque produit suit un parcours

Le cycle de vie d'un produit, qu'est-ce que c'est ?

Le cycle de vie d'un produit, ce sont toutes les étapes de la vie d'un produit, de sa fabrication à la fin de sa vie : depuis l'extraction des matériaux qui le constituent jusqu'à son élimination, en passant par sa fabrication, sa distribution, son achat et son utilisation.

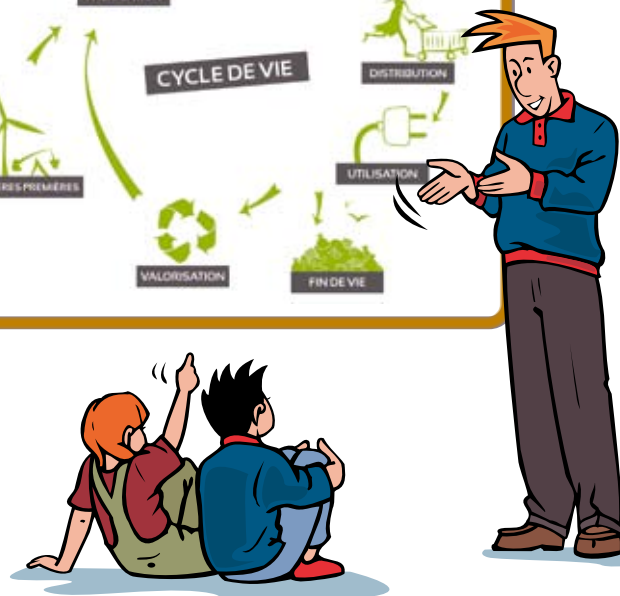
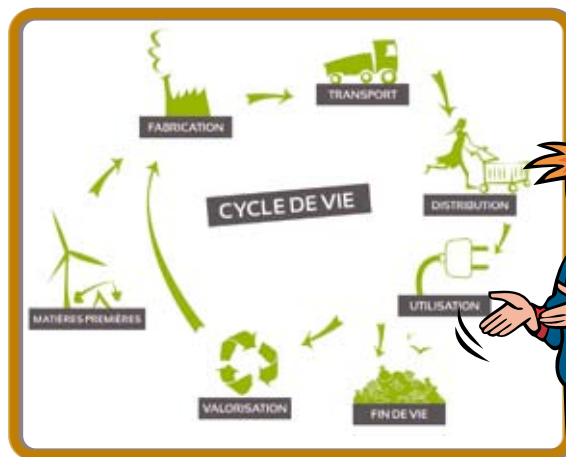
À chacune de ces étapes, tout produit peut générer des impacts sur l'environnement : épuisement des matières premières, consommation d'énergie, pollution de l'air, de l'eau, des sols, production de déchets.



Achat, tri, recyclage, produit recyclé : quelques étapes du cycle de vie d'un produit.

Encourager une diminution des impacts des produits sur l'environnement, tout au long de leur cycle de vie, c'est primordial.

Dans ce processus, le consommateur est un maillon essentiel. Depuis sa décision d'achat jusqu'à la fin de vie du produit, il peut agir pour contribuer à la qualité de l'environnement : être « éco-consommateur », cela commence dans un magasin, se poursuit à la maison ou sur le lieu de travail, et continue devant une poubelle et des bacs de tri.



Éco-produits et éco-conception

Lorsque les industriels cherchent à réduire les impacts sur l'environnement dès la conception des produits pour créer des éco-produits, on parle d'éco-conception.

L'éco-consommateur, quand il choisit d'acheter des éco-produits, encourage les efforts d'éco-conception réalisés par les industriels.

s'y retrouver dans la jungle des logos

Pour l'éco-consommateur, tout commence au moment de l'achat : comment reconnaître les produits qui minimisent leurs impacts sur l'environnement tout en conservant leurs performances ?

Pour acheter, un premier réflexe : lire les étiquettes. Elles peuvent vous aider. Mais voilà ! Écolabels, labels privés, autodéclarations, etc. : à quels repères faire confiance ? Pour se retrouver dans ce labyrinthe, un petit décodage de la signalisation s'impose.

À savoir

Apprenez à reconnaître et à interpréter les grandes catégories de labels :

- les écolabels,
- les labels privés,
- les autres étiquettes et logos,
- les labels sans fondement écologique.

Labels, autodéclarations environnementales, autres logos, que disent-ils ?

Les labels et les autodéclarations environnementales concernent le produit que vous achetez ou son emballage et parfois les deux. Ils vous renseignent généralement sur un aspect environnemental particulier, spécifique d'une étape du cycle de vie : l'emballage est recyclable, le produit est biodégradable, sa consommation d'énergie est faible...

Mais ils peuvent aussi indiquer que le souci de préserver au mieux l'environnement a été pris en compte pour les différents impacts et sur **l'ensemble du cycle de**

vie du produit. C'est le meilleur des cas : on est ainsi assuré qu'une amélioration isolée du produit n'a pas des répercussions négatives par ailleurs (transfert de pollution).

L'écolabel français (NF Environnement) et l'écolabel européen sont conçus sur ce modèle.

Les écolabels, la référence

■ NF Environnement et l'écolabel européen

Les deux écolabels les plus répandus en France sont **NF Environnement** et **l'écolabel officiel européen**.



Mis en place par les Pouvoirs publics, ils vous **garantissent à la fois la qualité d'usage d'un produit et ses qualités écologiques**.

Pour obtenir un écolabel, le fabricant soumet son produit à un cahier des charges précis. C'est une démarche volontaire. Les produits doivent être conformes à des critères spécifiques à chaque catégorie de produits. Ils prennent en compte le cycle de vie du produit et différents types d'impacts environnementaux. Le respect des critères est contrôlé par un tiers **indépendant** (AFNOR Certification).

De nombreux produits de grande consommation sont déjà porteurs des écolabels français (NF Environnement) et européen. Chaque année, de nouvelles catégories viennent s'ajouter à la liste. En faisant savoir à vos commerçants que vous êtes demandeurs, l'offre augmentera progressivement.

Ces écolabels sont révisés tous les trois ans pour tenir compte des progrès technologiques et renforcer les critères.

Catégories de produits et services pour lesquels les écolabels sont disponibles

écolabel européen



NF Environnement



Appareils électriques et électroniques	- Ampoules et tubes électriques - Ordinateurs (fixes et portables) - Télévisions	- Cafetières électriques à filtre
Produits d'entretien et hygiène	- Lessive - Nettoyants multi-usages et nettoyeurs pour sanitaires - Détergents pour lave-vaisselle - Liquide-vaisselle - Savons, shampoings et après-shampoings - Papiers absorbants et papiers-toilette	- Produits de nettoyage
Équipement de la maison et jardinage	- Matelas - Amendements organiques - Milieux de culture (terre) - Peintures et vernis d'intérieur et d'extérieur - Pompes à chaleur - Revêtements de sol durs	- Peintures, vernis, enduits, revêtements - Filtres à café - Sacs cabas - Sacs poubelle - Litières pour chat - Composteurs individuels de jardin - Mobilier - Colorants universels
Papeterie	- Papier graphique et papier à copier	- Enveloppes et pochettes postales - Cahiers - Colles de papeterie - Cartouches d'impression laser - Articles d'écriture (stylos, feutres...)
Habillement	- Produits textiles - Chaussures	
Lubrifiants	- Lubrifiants (huile, graisse...)	
Tourisme	- Hébergement touristique (hôtels, gîtes, etc.) - Campings	

Pour obtenir la liste complète actualisée des produits écolabellisés : www.ecolabels.fr



Dans d'autres pays aussi...

Des labels officiels ont été mis en place par exemple en Allemagne (« Ange Bleu »), dans les pays nordiques (« Cygne Blanc »), au Canada (« Choix Environnemental »)...



Ange Bleu



Cygne Blanc



Choix Environnemental

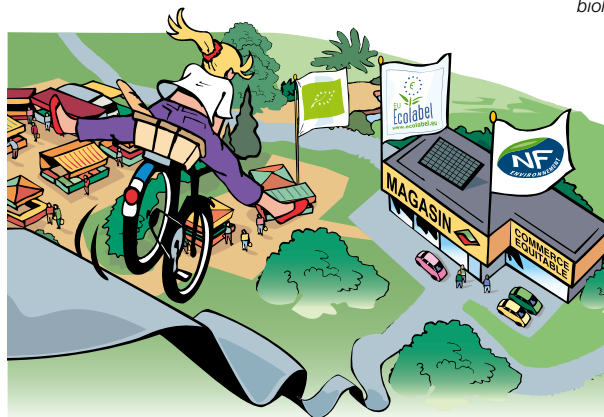
■ L'agriculture biologique et la marque AB

L'agriculture biologique constitue un mode de production **soucieux du respect des équilibres naturels** (absence de pesticides, d'engrais chimiques de synthèse, d'OGM, limitation des intrants, etc.) dont les exigences sont définies dans la réglementation européenne sur l'agriculture biologique. Par ailleurs, ce mode de production favorise la biodiversité et la vie des sols, la création d'emplois...

La mention d'un label officiel vous garantit qu'un produit est « issu de l'agriculture biologique » et composé d'au moins 95 % d'ingrédients issus de ce mode de production. Il existe un logo européen pour les produits biologiques et en France la marque AB. Seuls les produits alimentaires peuvent bénéficier de ces deux certifications.



ancien (en haut) et nouveau (en bas) logos européens pour les produits biologiques



Les labels privés

Les labels privés sont issus d'**initiatives privées** (entreprises, associations...) avec **vérification** par une tierce partie indépendante.

Ce sont en général des engagements sérieux qui abordent l'environnement par un des aspects des impacts des produits : origine des matières, recyclabilité... Les écolabels s'en distinguent par une approche plus globale des impacts.

Il existe des labels privés pour de nombreuses catégories de produits : bois et papeterie, hygiène et cosmétiques, vêtements et textiles, produits de la maison, alimentation, etc.

■ les labels privés signalant des vêtements plus respectueux de l'environnement

La culture et le traitement de certaines fibres peuvent être très polluants : par exemple, le coton occupe 4 % des surfaces agricoles mondiales mais consomme 25 % des pesticides. Des labels privés peuvent nous aider à trouver des vêtements ayant moins d'impacts sur l'environnement et la santé.



■ les labels privés signalant des produits d'hygiène et d'entretien d'origine végétale

Dans ce domaine, les labels privés signalent l'origine renouvelable de certaines matières entrant dans la composition des produits, ce qui assure leur biodégradabilité et économise les matières épuisables.

■ les labels privés pour des produits alimentaires

L'agriculture émet plus de 20 % du total des gaz à effet de serre : engins agricoles, fabrication et utilisation d'engrais, transports des produits... Des alternatives existent avec des labels privés de l'agriculture biologique en plus des labels officiels (voir page 11).

■ **Certains labels privés se fixent des objectifs** autres que la diminution des impacts environnementaux des produits. C'est le cas par exemple pour :

• la gestion durable des forêts

Différentes initiatives tendent à garantir que les produits à base de bois sont issus de **forêts gérées durablement**.

• le commerce équitable

L'objectif du commerce équitable est notamment d'assurer une juste rémunération du travail des producteurs et artisans les plus défavorisés et de garantir le respect des droits fondamentaux des personnes (refus de l'exploitation des enfants, du travail forcé, de l'esclavage, etc.).

Le **prix minimum garanti** permet de couvrir les coûts d'une production durable ainsi que le versement de la prime de développement pour la création d'écoles, de centres de santé, pour l'achat de terres, etc.

Certaines organisations ou leurs membres délivrent des labels privés qui vous garantissent des produits ou des structures répondant aux standards internationaux du **commerce équitable**.

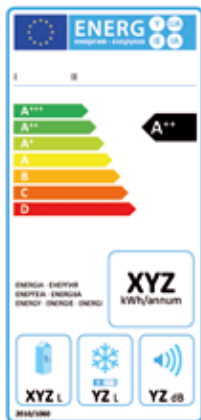
➔ *Pour plus d'informations, consultez le site www.jeconsommeequitable.fr*

➔ *Pour vous y retrouver et avoir plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'ADEME ecocitoyens.ademe.fr/mes-achats et consultez le **mini-guide des labels** disponible au centre de ce guide pratique.*



L'étiquette-énergie, une garantie de sobriété énergétique

■ Pour l'électroménager et les ampoules



Mises en place par la Communauté européenne depuis 1994, les étiquettes-énergie vous guident et vous signalent les **appareils électroménagers et les ampoules économes**¹.

Les classes A, A+, A++ et A+++ rassemblent ceux qui offrent les meilleures performances en matière d'économies d'énergie. Ces différences de consommation ne sont pas négligeables : la classe A+++ signale des appareils qui consomment de 30 à 60 % d'énergie de moins qu'un appareil classé A. À chaque renouvellement des appareils, cela vaut

la peine de s'en soucier.

Cette information est spécifique d'un aspect du cycle de vie des appareils : leur consommation lors de l'utilisation.

■ Pour les voitures

Lors de l'achat d'une voiture, il est possible de comparer les **consommations énergétiques** et les **émissions de CO₂** des différents véhicules d'une même puissance. Consommer moins d'essence, c'est aussi produire moins de gaz à effet de serre.

Ces informations sont disponibles chez le vendeur ou sur le site de l'ADEME www.ademe.fr/carlabelling.

■ Pour les logements

Pour tous les logements mis en vente ou en location, un **diagnostic de performance énergétique** doit être réalisé. Il s'accompagne de 2 étiquettes qui permettent de classer le logement : l'étiquette énergie qui situe sa **performance énergétique** et l'étiquette climat qui renseigne sur ses **émissions de gaz à effet de serre**.

¹ vous trouverez les étiquettes-énergie sur les ampoules, les réfrigérateurs, les congélateurs, les lave-linge, les lave-vaisselle, les sèche-linge, les fours, les téléviseurs, les climatiseurs et les voitures. En plus de vous renseigner sur les performances énergétiques de l'appareil, les étiquettes-énergie vous précisent ses caractéristiques (volume de stockage pour un réfrigérateur ou un congélateur, efficacité de lavage, d'essorage, capacité et consommation d'eau pour un lave-linge, niveau de bruit lorsque l'appareil fonctionne, etc.).

Les autodéclarations environnementales

■ Définition

Les autodéclarations environnementales sont volontaires et sont sous la responsabilité des entreprises elles-mêmes. Elles ne sont pas vérifiées par une tierce personne indépendante. La qualité de ces autodéclarations varie, il y en a de bonnes... et de moins bonnes !

■ Un exemple : le logo du recyclage

Selon la norme ISO 14 021, l'anneau de Möbius est le symbole du recyclage.



Cette représentation du logo de Möbius signifie : « ce produit ou cet emballage est **recyclable** ».

Celle-ci signifie : « ce produit ou cet emballage contient 65 % de matières **recyclées** ».



Les produits qui l'arborent, ou leur emballage, sont recyclables. Mais attention, ils seront effectivement recyclés :

- si le système de collecte ou la filière de recyclage existent ;
- si vous respectez les consignes de tri.

Les petits mots en «-able»

Quelle est la différence entre « recyclable » et « recyclé » ? Ou entre « biodégradable » et « biodégradé » ? Le premier est une possibilité future («-able») et le second est une réalité («-é»). Bref, tout réside dans la nuance entre « réalisable » et « réalisé » !

Les logos sans fondement écologique

Ne vous laissez pas abuser par des « logos écologiques » sans fondements ! Mais ne vous trompez pas non plus sur le sens de certains logos parfaitement honorables...

■ **Certaines auto-déclarations environnementales** délivrent un message «écologique» sans fondement ou jouent sur une ambiguïté trompeuse :

- attention aux logos dont on ne connaît pas l'origine, accompagnés d'allégations vagues, imprécises, voire fantaisistes ;



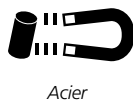
- veiller à ce qu'un soi-disant logo environnemental ne fasse pas simplement état d'une obligation réglementaire que tous les producteurs doivent suivre. Si la déclaration environnementale ne correspond pas à un avantage environnemental effectif et spécifique du produit qui la porte, elle ne permet pas d'orienter les choix lors des achats. De telles déclarations risquent d'induire les consommateurs en erreur. Elles ne devraient donc pas figurer sur les produits.

- **Le point-vert et le Point F** signalent que le producteur contribue financièrement à un dispositif (Éco-Emballages ou Adelphe pour les emballages, ÉcoFolio pour les entreprises émettant des papiers imprimés type journaux gratuits, annuaires, publipostage...) aidant les communes à développer des collectes sélectives des déchets d'emballage ou du papier pour les valoriser.



On les trouve sur la quasi-totalité de nos emballages ou sur certains imprimés, **qu'ils soient recyclables ou pas**. Ils ne présument donc pas du **recyclage effectif** de l'emballage ou de l'imprimé qui les porte ni de celui du produit contenu dans l'emballage.

- **Les symboles d'identification des matériaux** servent à identifier les matériaux lors du tri des produits usagés et de leurs emballages en vue d'en favoriser le recyclage. Ils ne présument donc pas du recyclage effectif du produit qui les porte.



Polyéthylène
haute densité

... etc.

et bientôt, l'affichage environnemental

De nouvelles informations pour mieux acheter

Bientôt va apparaître une **information environnementale quantitative** sur les produits de consommation courante et les services : c'est **l'affichage des caractéristiques environnementales des produits**, dont le principe est acté dans la loi Grenelle.

Cet **affichage environnemental** donnera aux consommateurs de nouveaux éléments de comparaison entre produits pour des achats plus «verts». En effet, pour choisir les produits les plus performants, le client a besoin d'indications sûres et pertinentes.

L'**objectif général** de l'affichage environnemental est de fournir une information sincère, objective et complète sur les impacts environnementaux des produits de grande consommation.

Les **objectifs spécifiques** sont :

- d'orienter la demande des consommateurs vers les **produits générant le moins d'impacts environnementaux négatifs**,
- d'inciter ainsi les producteurs à **davantage éco-concevoir leurs produits**.



Le principe de l'affichage environnemental

L'indicateur d'émission de gaz à effet de serre (équivalent CO₂) par le produit est l'information commune à tous les produits concernés.

L'approche étant multicritères, d'autres indicateurs pertinents par catégorie de produits seront également proposés (épuisement des ressources naturelles et/ou impact sur l'eau et/ou impact sur la biodiversité, etc.).

La mise en œuvre de cet affichage permettra d'améliorer l'information du consommateur pour faciliter les changements de comportement. L'affichage concernera l'ensemble du cycle de vie des produits (depuis leur fabrication jusqu'à leur recyclage et leur élimination), et non pas seulement l'utilisation par le consommateur. Il sera **quantifié**, pour faciliter les comparaisons. Il sera **multicritère**, pour prendre en compte les effets environnementaux les plus importants, de la fabrication à la fin de vie du produit. Il concernera à la fois le **produit et son emballage**.

Au final, l'affichage environnemental contribuera à **lutter contre l'effet de serre** et à **évoluer vers une économie plus sobre et plus décarbonnée** :

- en améliorant la compétitivité des entreprises et en développant les pratiques d'éco-conception,
- en incitant à la sobriété énergétique et à la responsabilité environnementale les producteurs et les consommateurs,
- en donnant au consommateur un outil efficace pour y parvenir.

Pour mettre en place ce nouvel affichage, des expériences sont mises en place afin de définir une forme et un contenu pertinents, accessibles et faciles à prendre en compte lors des achats.

Des expériences qui préfigurent l'affichage environnemental de demain

Dans un premier temps, certaines sociétés ont installé un affichage environnemental monocritère sur leurs produits, l'indicateur retenu étant l'indicateur d'équivalent CO₂ (Casino et centres E. Leclerc, voir exemple ci-contre). Plus récemment sont apparus des étiquetages multicritères (Orange, SFR et Conforama par exemple).

- Depuis 2008, l'enseigne Casino propose un étiquetage environnemental. Il concerne plus de 650 produits fin 2010 (alimentation, droguerie, parfumerie, hygiène). C'est un affichage monocritère qui propose l'indice carbone du produit. Il donne également une information sur sa recyclabilité.



- Depuis avril 2008, les centres E. Leclerc de Templeuve et Wattrelos (60 000 foyers clients) ont expérimenté une démarche d'affichage du bilan CO₂ des produits alimentaires. À côté du prix affiché en rayon et sur leur ticket de caisse, les clients sont informés de la quantité de gaz à effet de serre induite par la production, la distribution et la consommation du produit alimentaire et par le cycle de vie de son emballage.



- Depuis fin 2008, l'opérateur de téléphonie Orange propose pour des téléphones un affichage multicritère qui renseigne sur leur bilan CO₂ (fabrication, transport, utilisation), leur efficacité énergétique, la limitation des substances dangereuses et leur impact sur la préservation des ressources et la réduction des déchets.

- Depuis 2010, l'opérateur SFR propose un affichage environnemental pour une quarantaine de téléphones mobiles, son objectif étant de l'étendre à 80% des mobiles qu'il commercialise. L'empreinte environnementale des appareils est traduite par 3 indicateurs d'impacts : sur le climat, l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables et la consommation d'eau.



- L'entreprise Conforama affiche depuis janvier 2011 trois indicateurs d'impact sur certains des produits qu'elle commercialise : un indicateur « effet de serre », un indicateur « qualité des eaux » et un indicateur « ressources » qui correspond à la vitesse d'épuisement des ressources en fonction de leur rareté.



Une expérimentation nationale

À partir du 1^{er} juillet 2011, le ministère du Développement durable lance une expérimentation de l'affichage environnemental : un échantillonnage de produits et de services va être doté de nouveaux affichages environnementaux. Cette expérimentation nationale va durer **au moins 1 an**.



Les opérations sélectionnées consisteront à mettre à disposition des consommateurs une information environnementale, notamment sur des produits de consommation courante (alimentaire, hygiène, nettoyage, textile, etc.). En rayon ou sur internet, sur les produits ou sur les emballages, seront mis à disposition des consommateurs des **informations quantitatives** sur les impacts environnementaux importants générés tout au long du cycle de vie d'un produit (contenu carbone et un ou plusieurs autres points significatifs selon le produit concerné comme la consommation d'eau, de ressources naturelles, la pollution générée par le produit...). Ces affichages ne seront pas standardisés et pourront proposer des informations variées.

L'évaluation de cette expérimentation fera l'objet d'un rapport au Parlement et proposera des pistes pour permettre la mise au point d'un affichage environnemental généralisable.

Vers un affichage environnemental harmonisé

L'affichage environnemental doit permettre de **comparer des produits entre eux**, quand ils sont dans la même catégorie, ou entre catégories de produit. Pour y parvenir, l'affichage doit **obéir aux mêmes règles de calcul** et **présenter un certain nombre de données communes**.

L'exemple des chaussures

L'évaluation environnementale des chaussures fait l'objet du premier référentiel validé au sein de la plateforme ADEME-AFNOR.

On a choisi de rapporter l'ensemble des éléments pris en compte pour l'estimation de l'impact environnemental d'une paire de chaussures à une durée d'utilisation de un an. Cela permettra au consommateur de comparer facilement l'empreinte environnementale de produits présentant des qualités et des caractéristiques diverses (une durée de vie très différente par exemple).

Au sein d'une plateforme multi-acteurs dédiée, l'ADEME avec l'appui de l'AFNOR est en charge d'élaborer des référentiels permettant l'évaluation environnementale des produits, en exploitant entre autres les opérations pilotes réalisées au préalable.

Sont associés à ces travaux entreprises, fédérations d'entreprises, syndicats, chercheurs, ONG, association de protection de l'environnement, association de consommateurs, bureaux d'étude et administrations. Une quinzaine de groupes travaillent actuellement pour couvrir peu à peu l'ensemble des secteurs de la consommation, y compris les produits alimentaires. Après celui concernant les chaussures (voir encadré ci-contre), les référentiels pour l'affichage environnemental des sacs à dos de sport et des meubles en bois sont en cours de publication.

Comment évaluer l'impact environnemental des produits alimentaires ?

Dans le cadre de la plateforme ADEME-AFNOR, un groupe travaille actuellement sur l'affichage environnemental des produits agro-alimentaires. Il devrait présenter à terme :

- l'impact sur le **climat** (émissions de gaz à effet de serre),
- l'impact sur l'**eau** (consommation d'eau et pollution),
- l'impact sur la **biodiversité** (indicateur en cours de réflexion).

L'objectif est de pouvoir intégrer les impacts de la **production agricole**, ceux de la **transformation** et du **transport** mais aussi ceux du **mode de conservation** (réfrigération, congélation) et la **fin de vie du produit**.

L'évaluation de l'impact de la production agricole étant particulièrement complexe, des projets de recherche sont menés parallèlement pour collecter les données nécessaires et définir les méthodologies d'évaluation de certains indicateurs (impact sur la biodiversité par exemple).

Par ailleurs, la Commission européenne s'est engagée dans l'harmonisation de méthodes de calcul de l'empreinte environnementale pour l'ensemble du marché unique européen. Elle envisage également de mener une expérimentation à l'échelle européenne.

pour bien choisir, les réflexes à acquérir

Pour trouver le produit le plus respectueux de l'environnement, il faut :

- user de bon sens, par exemple en se demandant si le produit que l'on achète ne peut être remplacé par un autre moins impactant, ou ne fait pas double emploi avec ce que l'on possède déjà...
- acquérir des réflexes au moment des achats.

Les 12 réflexes à acquérir...

1. **Évaluez votre besoin** : ce produit n'est pas un gadget, je n'ai pas déjà ce produit à la maison...
2. **Privilégiez des produits portant des écolabels** : NF Environnement ou l'écolabel européen,
3. **Achetez des produits issus de l'agriculture biologique,**
4. **Achetez des produits locaux et de saison,**
5. **Achetez des services plutôt que des produits** : louez une perceuse au lieu de l'acheter si vous ne devez l'utiliser que quelques fois,
6. **Respectez les doses d'utilisation des produits** : lessives...
7. **Utilisez les produits jetables avec parcimonie,**
8. **Faites vos courses près de chez vous,**
9. **Préférez les cabas ou les paniers** pour faire vos courses,
10. **Choisissez les produits les moins emballés,**
11. **Réparez, donnez, vendez, ne jetez plus,**
12. **Achetez des produits d'occasion.**

Le Coach Carbone

L'ADEME et la Fondation Nicolas Hulot mettent à votre disposition le Coach Carbone. Cette application gratuite disponible sur www.coachcarbone.org vous aide à diminuer vos émissions de gaz à effet de serre en établissant pour vous un diagnostic personnalisé et en vous proposant des plans d'action et des indicateurs chiffrés pour vous guider.

L'objectif ? Vous aider à atteindre le facteur 4, c'est à dire à diviser par 4 vos émissions de gaz à effet de serre.



➔ Pour plus d'informations, consultez sur le site de l'ADEME ecocitoyens.ademe.fr/mes-achats.

Pour acheter au bon moment, plusieurs sites vous proposent des calendriers des fruits et légumes de saison :

www.oivo-crioc.org/files/fr/3190fr.pdf

www.desfraisesauprintemps.org/posters.html

www.mescoursespouirlaplanete.com/SaisonFruitsEtLegumes.php

Pour les produits qui servent longtemps

Le poids de l'emballage a comparativement peu d'importance. Privilégiez pour ce type d'achat :

- la **durabilité** (durée de vie) pour les biens d'équipements ne consommant ni eau ni énergie durant leur utilisation (mobilier, etc.). Choisissez des produits **robustes** (grâce aux marques de qualité) ou **réparables** (dont les pièces détachées sont disponibles) ;
- les **consommations** d'énergie et/ou d'eau pour l'électroménager, les ampoules électriques, la tondeuse à gazon. Orientez-vous vers les appareils les plus **économes**.
- la **rechargeabilité**. De plus en plus de produits sont rechargeables : piles, lessive liquide, etc.

Les bonnes idées méritent d'être suivies... jusqu'au bout !

- Si vous achetez un produit
 - **durable**, gardez-le plus longtemps,
 - **réparable**, réparez-le,
 - **rechargeable**, rechargez-le.
- Il est prudent de **se méfier des coups de cœur** pour un produit très « mode ». Le sera-t-il encore l'année prochaine ? Si ce n'est pas le cas, la tentation sera forte de le remplacer, alors qu'il pourrait encore servir.
- Et quand vous faites vos courses, **allez près de chez vous** : en utilisant votre voiture, vous augmentez les émissions de CO₂, principales responsables du changement climatique.



À ne pas oublier avant d'acheter...

■ **Matières premières : limiter l'utilisation des matières non renouvelables**

C'est une action à votre portée :

- en privilégiant des **produits fabriqués à partir de matériaux recyclables** qui pourront redevenir une nouvelle matière première ;
- en favorisant les **produits à base de matières renouvelables**. Pour l'achat d'un produit en bois, choisissez les produits issus de forêts gérées durablement.

■ **Transports : diminuer les volumes transportés, assouplir les délais de livraison**

Ceci permet de limiter les impacts importants que les transports génèrent sur l'environnement. Agissez dans ce sens en choisissant :

- des **produits** (produits lessiviels, savons...) **concentrés ou solides** afin de diminuer leur volume et donc le nombre de camions nécessaires à leur transport ;
- des **délais de livraison souples** afin de permettre aux distributeurs d'optimiser leur logistique et le remplissage de leurs camions : pour vos achats par correspondance, le «48 h chrono», c'est plus de camions sur les routes. Alors, est-ce vraiment si urgent ?



La plupart des marchandises transite par camions. Ceci génère des impacts importants sur l'environnement : préférer des délais raisonnables peut concourir à l'utilisation de modes de transport moins polluants (rail, péniches,...).

vrai ou faux : en finir avec les idées reçues

Les éco-produits sont plus chers

On ne peut dire d'un produit qu'il est plus cher qu'en le comparant avec un produit équivalent !

Les éco-produits non alimentaires ne sont pas plus chers. Ils réduisent la quantité de matière qu'ils utilisent pour être fabriqués et allègent donc leurs coûts.

Un produit de **meilleure qualité** et plus durable doit être changé moins souvent. Au final, il y a de grandes chances qu'il soit moins cher qu'un produit moins durable.

Un produit **économique à l'usage** (appareils électroménagers économes, lampes fluocompactes, ...) a une rentabilité à moyen ou long terme qui compense son prix d'achat plus élevé.

Les marques de distributeurs (grandes surfaces par exemple) proposent de plus en plus d'éco-produits à des **prix très concurrentiels**.

Une ampoule fluocompacte coûte plus cher qu'une ampoule à incandescence.

Mais compte tenu des meilleures performances des ampoules fluocompactes (plus économes en énergie et d'une durée de vie en moyenne 8 fois plus longue), leur coût global d'usage est bien moins élevé que celui des ampoules à incandescence.

Ces dernières ne sont progressivement plus fabriquées et vont à terme disparaître de chez nos détaillants.



après l'achat, l'utilisation

Les éco-produits alimentaires issus de l'agriculture biologique sont plus chers à l'achat. Mais l'offre est en train de s'élargir, notamment en distribution discount et sous les marques de certaines grandes surfaces, ce qui fait baisser les prix.

Certains éco-produits sont plus chers parce que la demande de ces produits est encore faible. C'est en les choisissant que l'on contribuera à développer le marché et à faire baisser les prix.

Les produits écologiques sont moins efficaces

C'est faux, du moins en ce qui concerne les produits avec des écolabels officiels NF Environnement ou l'écolabel européen. En effet, la certification évalue non seulement la qualité environnementale, mais aussi la qualité d'usage du produit.

Performances : ni trop, ni trop peu

Bien définir ses besoins avant d'acheter évite de payer pour une «sur-performance» inutile : un tracteur est superflu pour tondre une petite pelouse. Des qualités dont on n'a pas besoin ne sont plus des qualités.

Par ailleurs, un produit «écologique» de mauvaise qualité n'est pas un éco-produit : s'il ne répond pas à ce que le consommateur attend de lui, c'est un achat inutile, source de gaspillages.

L'achat du produit est-il indispensable ? Par exemple, si l'appareil à raclette ou la perceuse sont destinés à servir une ou deux fois par an, n'est-il pas préférable de les emprunter ou de les louer en cas de besoin ?

Une étape à franchir avec succès

L'utilisation fait aussi partie du cycle de vie du produit. Le comportement du consommateur à cet égard est aussi important que les efforts des concepteurs de produits et des différents acteurs intervenant à d'autres étapes du cycle de vie du produit (industriels, distributeurs, professionnels de la collecte et de la valorisation en fin de vie).

En débranchant votre ordinateur portable après l'avoir éteint ou votre chargeur de téléphone une fois celui-ci chargé, vous pouvez limiter considérablement leur consommation d'énergie.

Lire les modes d'emploi des produits donne des informations précises sur leurs conditions d'utilisation, leur nocivité éventuelle, les précautions à prendre pour les faire durer plus longtemps, les erreurs à éviter afin de les garder en état de marche.

Respecter les doses conseillées permet d'obtenir un résultat optimal en faisant des économies. Pour un produit plus efficace ou plus concentré, il faut réduire les doses utilisées (lessives, etc.).

Entretien régulièrement (ou faire entretenir par un spécialiste) les matériels qui en ont besoin diminue les risques de panne et prolonge leur durée de vie.

➔ Pour en savoir plus, consultez le guide pratique de l'ADEME « Les équipements électriques ».



Éviter le gaspillage

Il touche particulièrement les produits alimentaires : en France, **7 kg de produits** (par an et par habitant) sont jetés **sans avoir été ouverts** et **20 kg de nourriture** (par an et par habitant) partent à la poubelle. Il est parfaitement possible, avec un peu d'attention, de réduire ces quantités.

Ce gaspillage a des conséquences lourdes sur notre environnement : déchets inutiles, émissions de gaz à effet de serre, gaspillage d'eau... Mais il est surtout choquant au regard des millions de personnes sous-alimentées sur notre planète.

À notre échelle, pour diminuer ce gaspillage, nous pouvons :

- **faire l'inventaire des placards** avant de rédiger une **liste de courses** : cela évitera des achats inutiles ;
- **surveiller les dates de péremption** des produits à l'achat, dans les placards et surtout dans le réfrigérateur ;

Date de péremption : que veut-elle dire ?

Il ne faut pas confondre la **date limite de consommation** des denrées très périssables (viande, poisson, produits laitiers, œufs...) et la **date limite d'utilisation optimale** des denrées moyennement ou peu périssables.

La première, « à **consommer jusqu'au...** », est impérative : le produit ne peut être vendu et ne doit pas être consommé au-delà de cette date.

Le seconde, « à **consommer de préférence avant le...** » informe le consommateur sur le délai au delà duquel les qualités gustatives et nutritionnelles du produit peuvent s'altérer.

- **soigner le stockage** : mettre au réfrigérateur des aliments emballés ou entreposés dans des boîtes hermétiques, ranger la nourriture dans un placard sec et bien ventilé, nettoyer régulièrement le réfrigérateur, indiquer la date d'ouverture d'un produit sur son emballage...
- **prévoir des repas** en fonction du nombre de parts à servir ;
- **apprendre à cuisiner les restes !**

➔ **Pour en savoir plus**, consultez les sites www.reduisonsnosdechets.fr et ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets

dernière étape : la poubelle

Les déchets non produits ne consomment ni matières premières ni énergie, ils n'ont pas d'impact sur l'environnement. Adoptez les bons réflexes d'achat et les gestes appropriés en pensant à la prévention, à la réduction des déchets à la source.



Par ailleurs, grâce au tri des déchets, le consommateur peut également diminuer les impacts des produits sur l'environnement et poursuivre les efforts réalisés aux étapes précédentes... En recyclant, il peut même devenir un producteur de nouvelles matières premières !

➔ **Pour en savoir plus**, consultez les guides pratiques de L'ADEME « **Les déchets des ménages** », « **Le compostage domestique** » et « **Les déchets dangereux des ménages** ».

Le cas particulier du recyclage

Le recyclage évite que certains produits ne finissent dans une décharge ou un incinérateur. Après un traitement approprié, les déchets serviront de **matières premières** pour fabriquer de nouveaux produits.

Le recyclage est une des solutions pour réduire le problème des déchets, mais il peut également, selon les matériaux (verre, plastique, papier, acier, aluminium, etc.), présenter d'autres intérêts : diminution de l'énergie nécessaire pour fabriquer de nouveaux produits, diminution des pollutions de l'air ou de l'eau...

Vous pouvez donc agir en choisissant des produits ou des emballages recyclables et en effectuant le bon geste de tri.

Du bon usage du tri des déchets...

Respecter les consignes de tri de votre commune est une condition essentielle pour que la collecte sélective fonctionne et que le recyclage soit possible :

- pour le verre, le métal, les plastiques, le papier, les circuits sont bien en place et le recyclage donne naissance à de nouveaux produits performants : avec le verre recyclé, on fabrique de nouvelles bouteilles, avec du papier recyclé, des journaux, avec le plastique recyclé, des tuyaux et même des pull-over, et avec le métal de nouveaux emballages ;
- les déchets organiques de la maison, compostés, pourront venir enrichir les sols. Dans certaines communes se met en place une collecte pour ce type de déchets. Composter dans votre jardin, c'est possible. Et il existe des composteurs « NF Environnement ».

Votre poubelle...

n'est pas une poubelle !

Certains produits de consommation sont polluants, toxiques ou dangereux. Des filières de collecte adaptées à ce type de déchets ont été mises en place.

Des points de dépôts sont à votre disposition chez les commerçants ou dans les déchèteries pour les piles usagées, les appareils électriques et électroniques, les ampoules basses consommations, etc.

Pour les déchets dangereux comme les peintures, les solvants, les déchets amiantés, les produits de jardinage ou de traitement du bois, ils doivent être impérativement apportés dans les déchèteries.

Rapportez les médicaments non utilisés à votre pharmacie.



un défi à relever : faire évoluer l'offre

Des consommateurs exigeants

Éco-consommer, c'est être actif face au produit, au commerçant, au fabricant. Être exigeant, cela peut modifier l'offre.

Le consommateur doit faire savoir au commerçant qu'il veut des produits avec des écolabels officiels. S'il les demande, de plus en plus de fabricants chercheront à réduire les impact de leurs produits sur l'environnement pour qu'ils puissent obtenir ces écolabels.

Par ses demandes et ses choix, c'est le consommateur qui peut faire évoluer l'offre des produits. Il n'est certes pas responsable de tout, mais ne peut non plus se dire responsable de rien.

Des consommateurs informés

Avoir une idée précise du cycle de vie des produits peut éclairer les choix et orienter les décisions du consommateur. Les associations environnementales et les associations de consommateurs peuvent en cela être une mine de renseignements.



Photos : ADEME (p.6bg : C. Weiss ; p. 6hd, 12, 30 : R. Bourguet ; p.24 : J. Jaffre ; p. 29 : S. Bonniol ; p. 25 ; p. 30) ; Éco-Emballages p.6 (R. Renault : 6hg, B. Martinez : 6bd) ; Centre Leclerc Templeneuve Watreloos (p. 17, 19) ; Casino (p. 19) ; Orange (p. 19) ; SFR (p.19) ; Conforama (p. 19). Illustrations : ADEME / Francis Macard

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

www.ademe.fr



Pour des conseils pratiques et gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, contactez les Espaces **INFO → ÉNERGIE**, un réseau de spécialistes à votre service.

Trouvez le plus proche de chez vous en appelant le n° Azur (valable en France métropolitaine, prix d'un appel local) :

0 810 060 050

Ce guide vous est fourni par :



Siège social : 20, avenue du Grésillé
BP 90406 - 49004 ANGERS cedex 01

POURQUOI CE GUIDE ?

Malgré la multiplication des produits « verts » et des labels, il reste encore difficile de connaître les impacts sur la planète des produits que nous achetons. Pour vous aider à y voir plus clair dans la jungle des pictogrammes, labels, logos, et autres signes de qualité censés apporter un « plus » pour qui veut consommer responsable, nous avons sélectionné par famille de produits les labels auxquels vous fier lors de vos achats. Pratique, il se plie et se glisse dans votre sac ou porte-monnaie.

La version complète et les actualisations du guide des labels sont sur www.mescoursespourlaplanete.com/labels





LES LABELS PUBLICS

Les labels ci-dessous ont été développés par les Pouvoirs Publics afin d'apporter des garanties aux consommateurs en matière de performance et de qualité environnementale des produits ou des services. Non obligatoires, ils sont demandés volontairement par les fabricants ou les distributeurs. Ils sont signalés en vert dans ce guide.


Deux Ecolabels


Voir sur www.ecolabels.fr.

 **Ecolabel Européen** a été créé par la Commission européenne en 1992 et est attribué selon les mêmes critères dans tout espace européen, garantissant des impacts environnementaux réduits sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Chaque référentiel, accessible au grand public, fait l'objet de révisions tous les trois ans environ.

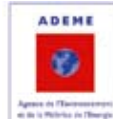
 **NF Environnement** est l'Ecolabel français créé en 1991. Il est délivré par AFNOR Certification et est attribué à des produits qui présentent des impacts environnementaux réduits sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Deux labels alimentaires

 **AB** est le label officiel français depuis 1985 des produits issus de l'agriculture biologique ; végétaux et animaux produits ou élevés sans recours aux produits chimiques.

 **Le label Européen de l'Agriculture Biologique** doit, depuis janvier 2009, figurer à côté du label français AB sur un même produit et à terme pourra constituer le logo unique attestant de la certification en agriculture biologique.









MINI-GUIDE DES LABELS DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE



www.mescoursespourlaplanete.com








ALIMENTATION









	FRUITS ET LÉGUMES	VIANDE	POISSONS ET FRUITS DE MER	CÉRÉALES, BISCUITS	THÉ, CAFÉ, JUS DE FRUITS
 AB Agriculture Biologique	●	●	●	●	●
 Label Européen Agriculture Biologique	●	●	●	●	●
 Rainforest Alliance					●
 Nature et Progrès	●	●		●	●
 Demeter	●	●	●	●	●
 MSC Marine Stewardship Council			●		
 Max Havelaar	●			●	●
 ESR et Bio Equitable	●			●	●

REF ADEME 8319

BOIS / PAPETERIE

	PAPIER	ENVELOPPES ET POCHETTES POSTALES	CAHIERS	MEUBLES D'INTÉRIEUR ET DE JARDIN	JEUX ET JOUETS EN BOIS
 NF - Environnement		●	●	●	
 Ecolabel Européen	●			●	
 Forest Stewardship Council (FSC)	●	●	●	●	●
 PEFC programme de reconnaissance des certifications de gestion forestière	●	●	●	●	●
 APUR	●	●	●		




HYGIÈNE ET COSMÉTIQUES

	SAVON, GEL DOUCHE, SHAMPOOING	CRÈME SOIN	MAQUILLAGE	PARFUM	DISQUES EN COTON, COTON-TIGES
 Ecolabel Européen	●				
 Nature et Progrès	●	●	●		
 Natrue	●	●	●	●	
 Cosmébio	●	●	●	●	
 BDIH	●	●	●		
 Eco-cert	●	●	●	●	●
 Max Havelaar	●	●			●
 ESR et Bio Equitable	●	●			●

VÊTEMENTS ET TEXTILES

	COTON	LIN, CHANVRE	LAINES	CHAUSSURES	JOUETS EN TISSU
 Ecolabel Européen	●	●	●	●	
 Naturtextil	●	●	●		
 GOTS Global Organic Textile Standard	●	●	●		●
 Okó Tex	●	●	●		●
 Eco-cert	●	●	●		●
 Max Havelaar	●				●
 ESR et Bio Equitable	●	●	●		

PRODUITS POUR LA MAISON

	NETTOYANTS MULTI-USAGES	DETERGENTS TEXTILES	LIQUIDE VAISSELLE	TABLETTES LAVE-VAISSELLE	BOUGIES
 Ecolabel Européen	●	●	●	●	
 Nature et Progrès	●	●	●	●	
 Eco-produit	●	●	●	●	●

Quelques conseils pratiques :

- Respecter ou réduire les doses préconisées par les fabricants
- Laver à basse température (30° suffisent pour du linge quotidien)
- Préférer un seul produit multi-usages pour toute la maison